

ETUDIANTS EN TRAVAIL SOCIAL

LE DEPARTEMENT MET EN PLACE
5 CONTRATS D'ALLOCATION D'ÉTUDES



« Les métiers du secteur social n'ont sans doute jamais été autant nécessaires. Pour vous encourager à vous engager dans cette voie professionnelle j'ai fait voter une bourse mensuelle de 550 €. En contrepartie de cette bourse financée à 100% par le Département, lors de la dernière année d'études, les futurs éducateurs spécialisés et assistants sociaux, notamment, s'engageront à travailler pour le Département du Tarn (au moins pendant un an) après l'obtention du diplôme. C'est du gagnant-gagnant ! »



Christophe Ramond,
Président du Conseil départemental du Tarn



Quelles sont les conditions d'allocation ?

Diplômes concernés

- Assistant de service social
- Éducateur spécialisé
- Master en sciences de l'éducation

Montant total maximum de la bourse

5 500 €

Modalités de versement

Versement mensuel de septembre à juin inclus pour l'année scolaire, soit 10 mois

Montant mensuel versé sur l'année

550€ par mois sur l'année scolaire

Dans le cadre de son plan
d'attractivité des métiers
du travail social,
le Département du Tarn lance
son appel à candidatures de

5 CONTRATS D'ALLOCATION D'ÉTUDES

Rentrée 2024-2025

L'objectif de ce dispositif :

Fidéliser et attirer les nouveaux diplômés en travail social souhaitant exercer les métiers de travailleur social dès la sortie de scolarité.

À qui s'adresse-t-il ?

Les étudiants concernés sont ceux en troisième année de formation en travail social (ES, ASS) ou en master 2 en Sciences de l'éducation, qui obtiendront leur diplôme courant 2025.

Contexte et missions futures

Les missions des travailleurs sociaux du Département sont riches et diversifiées.

La Direction Enfance Famille

La Direction Enfance Famille compte 230 agents répartis sur l'ensemble du territoire du Tarn, dans 12 Maisons du Département, la Maison départementale Enfance Famille (MDEF) ainsi que 270 assistants familiaux.

Missions principales du travailleur social en protection de l'enfance « référent ASE »

- > **vous êtes chargé** de l'accompagnement des enfants et des familles confiés ou suivis à l'aide sociale à l'enfance, dans les cadres judiciaire et administratif ;
- > **vous participez** aux évaluations des informations préoccupantes dans un cadre de travail partagé avec le service d'action sociale territoriale et la PMI ;
- > **vous contribuez** à l'élaboration et êtes coordinateur du projet pour l'enfant, en mobilisant les divers partenaires et acteurs du parcours de l'enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux ;
- > **vous participez** à la démarche de conduite de projets transversaux avec les autres services du Département et les partenaires externes.

Au quotidien, le référent ASE évolue au sein d'une équipe pluri-professionnelle composée d'assistants administratifs, psychologues, travailleurs sociaux, encadrée par le responsable territorial de l'Aide sociale à l'enfance. Il travaille également en étroite collaboration avec les professionnelles de PMI quand les situations le nécessitent.

La Direction de l'Action Sociale Territoriale

La Direction de l'Action Sociale Territoriale est présente dans le Tarn dans les 12 Maisons du Département qui sont les portes d'entrée des usagers pour toute question ou tout besoin en matière de solidarité. Elle compte 150 agents dont 102 travailleurs sociaux de territoire.

Missions principales du travailleur social de territoire

- > **vous assurez**, au titre des missions de polyvalence, des permanences sociales pour recevoir les usagers
- > **vous participez** en binôme avec les travailleurs sociaux de l'ASE à l'évaluation des Informations Préoccupantes ;
- > **vous êtes chargés** du suivi des allocataires du RSA et de l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle ;
- > **vous instruisez** des demandes d'accès aux droits et des demandes d'aide financières.

Au quotidien, le travailleur social de territoire évolue au sein d'une équipe pluri-professionnelle d'assistants administratifs, psychologues, travailleurs sociaux, encadrée par le responsable de Maison du Département.



Comment bénéficier du dispositif ?

Pour candidater, un CV et une lettre de motivation sont à adresser avant le 30 septembre 2024 à enfance-famille-ds@tarn.fr.

Les entretiens de motivation se dérouleront entre le 1^{er} et le 15 octobre 2024 au Conseil départemental du Tarn 35 Lices Georges pompidou, à Albi.

Quels sont les engagements de l'étudiant ?

Si votre candidature est retenue, vous signerez avec le Département un contrat d'allocation d'études par lequel vous vous engagez à :

- > **Poursuivre** vos études et vous présenter aux épreuves du diplôme d'Etat/Master
- > **Exercer** au sein d'une Maison du Département du Tarn après l'obtention du diplôme
- > **Inform**er le Département de tout changement de situation
- > **Rembourser** tout ou partie du montant de l'allocation versée si vous quittez le service avant le terme de votre engagement de servir, sauf accord entre les parties.

Rémunérations et avantages à la prise de poste

Postes à pourvoir sur l'ensemble du Tarn par voie contractuelle (ou via stagiairisation sous réserve de réussite au concours de la fonction publique territoriale).

- > Une rémunération de 1 900 € net en début de carrière
- > Télétravail possible (si pertinent pour le poste concerné)
- > Un accompagnement renforcé tout au long de votre carrière : accès aux préparations concours, présence d'une conseillère en évolution professionnelle, d'une assistante sociale du personnel...
- > De nombreuses prestations d'actions sociales mises en œuvre par le Comité des Œuvres Sociales
- > De 52,5 à 58,5 jours de repos (congrés et RTT), horaires flexibles
- > Participation employeur abonnement transports en commun à hauteur de 75%
- > Titres restaurant.